

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMpte D'AFFECTION SPÉCIALE
PROGRAMME 732
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

DÉSENDETTEMENT DE
L'ÉTAT ET
D'ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS DE L'ÉTAT



PROGRAMME 732
**Désendettement de l'État et d'établissements publics
de l'État**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Alexis ZAJDENWEBER

Commissaire aux participations de l'État

Responsable du programme n° 732 : Désendettlement de l'État et d'établissements publics de l'État

A l'origine, ce programme spécifique devait retracer les contributions apportées au désendettlement de l'État et des établissements publics de l'État (APU) à partir principalement de la meilleure valorisation possible des participations financières de l'État. Au moyen d'apports financiers résultant des cessions de participations financières, l'État réduit les dettes qu'il a contractées, directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'entités publiques, ces opérations contribuant alors à l'amélioration du bilan de l'État et des administrations publiques au sens de la comptabilité nationale.

Ainsi les dépenses prévues au compte d'affectation spéciale se répartissent, à hauteur des disponibilités du compte en recettes issues des cessions susvisées, entre les opérations en capital du programme n° 731 et le désendettlement de l'État et des établissements publics de l'État inscrit au présent programme.

Or, le contexte économique fortement dégradé suite à la crise sanitaire liée à la COVID 19 a mis un coup d'arrêt temporaire aux cessions de participations quelles qu'elles soient depuis 2020, notamment celles permises par la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et à la transformation des entreprises (loi PACTE).

Compte tenu du contexte actuel, aucune reprise des cessions n'a à ce jour été envisagée au regard des conditions de marché qui permettent de garantir la préservation des intérêts patrimoniaux de l'État.

Dans ces conditions les opérations de désendettlement via le programme 732 ont été interrompues en 2020 et 2021.

En dépit de ce contexte, l'État a souhaité néanmoins afficher, dès 2022, une trajectoire d'apurement de la dette née de la crise sanitaire. Il s'agit ainsi d'amortir sur une période de 20 ans – 2022 à 2042 - le montant de la dette « COVID » contractée dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire qui s'élève aujourd'hui à 165 Md€ au moyen de dotations annuelles auprès de la Caisse de la dette publique (CDP).

Sur le fondement de l'article 48 de la loi n° 2005-1719 de finances pour 2006, le CAS PFE et notamment le programme 732 porteront la dépense correspondant aux dotations à la Caisse de la dette publique (CDP).

Or en l'absence de recettes de cession, et compte tenu du caractère sensible de la dépense, chaque échéance annuelle versée à la CDP nécessite désormais l'abondement préalable en recettes du CAS PFE à partir du programme 369 « Amortissement du surcroît de dette lié à la COVID-19 » à hauteur de la dépense envisagée.

En 2022, la part affectée à l'apurement de la dette née de la crise sanitaire s'est élevée à 1 885,050 M€.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Contribuer au désendettlement de l'État et d'administrations publiques (APU)

INDICATEUR 1.1 : Réduction de la dette des entités entrant dans le périmètre des administrations publiques

INDICATEUR 1.2 : Part des ressources consacrées au désendettlement de l'État et d'administrations publiques

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**1 – Contribuer au désendettement de l'État et d'administrations publiques (APU)****INDICATEUR****1.1 – Réduction de la dette des entités entrant dans le périmètre des administrations publiques**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Diminution de la dette nette des administrations publiques (Etat et hors Etat)	M€	Sans objet	Sans objet	-1 885	-1 885	- 6 586,49

Commentaires techniques

Source des données : Agence des participations de l'État (APE)

Mode de calcul : la dette nette des établissements correspond à leur dette financière brute déduction faite de la trésorerie et des valeurs mobilières de placement.

La dette est établie en données nettes, afin d'éliminer l'impact du décalage entre le versement de dotation et le remboursement d'échéances et de prendre en compte les ressources propres que l'établissement peut affecter au désendettement (cession d'actifs).

* sous réserve des conditions de marché

INDICATEUR**1.2 – Part des ressources consacrées au désendettement de l'État et d'administrations publiques**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Ratio désendettement / réinvestissement	%	Sans objet	Sans objet	26,74	18	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : Agence des participations de l'État (APE)

Mode de calcul : l'indicateur mesure la part des recettes du compte affectée au désendettement par rapport à la part affectée au réinvestissement.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Bien qu'aucune recette de cession n'ait été attendue en 2022, l'État a souhaité amortir progressivement à partir de 2022 le surcroît de dette résultant de la crise sanitaire liée à la COVID -19 en dotant la Caisse de la dette publique à hauteur de 1,8 Md€ avec un abondement préalable du CAS PFE à partir du budget général (programme 369).

Le ratio désendettement /réinvestissement au titre de 2022 s'élève à près de 18 %. Il résulte de la part des recettes affectée au désendettement (soit 1 885 M€) par rapport à celle affectée au réinvestissement établie à hauteur de 10 475,61 M€.

Lors de l'établissement de la cible à hauteur de 26,74 %, le niveau de réinvestissements prévisionnels avait été fixé dans le PAP 2022 à hauteur de 7 047 M€ au regard de 1 885,050 M€ de désendettement.

Au titre de l'exécution 2022, le niveau d'investissement a atteint 10 475,61 M€ alors que le niveau de désendettement est resté inchangé, abaissant ainsi le ratio désendettement /réinvestissement à 18 %.

Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État

Programme n° 732 | Objectifs et indicateurs de performance

Présentation des crédits

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2022	Consommation 2022		
01 – Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État	1 885 050 000	1 885 050 000	1 885 050 000	1 885 050 000
Total des AE prévues en LFI	1 885 050 000	1 885 050 000	1 885 050 000	1 885 050 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP				
Total des AE ouvertes	1 885 050 000		1 885 050 000	
Total des AE consommées	1 885 050 000	1 885 050 000	1 885 050 000	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2022	Consommation 2022		
01 – Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État	1 885 050 000	1 885 050 000	1 885 050 000	1 885 050 000
Total des CP prévus en LFI	1 885 050 000	1 885 050 000	1 885 050 000	1 885 050 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP				
Total des CP ouverts	1 885 050 000		1 885 050 000	
Total des CP consommés	1 885 050 000	1 885 050 000	1 885 050 000	

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières		Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2021	Consommation 2021		
01 – Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État	100 000 000		100 000 000	100 000 000

Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État

Programme n° 732 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total	Total
	Dépenses d'opérations financières	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2021		
	Consommation 2021		
			0
Total des AE prévues en LFI	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Total des AE consommées	0		0

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total	Total
	Dépenses d'opérations financières	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2021		
	Consommation 2021		
01 – Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État	100 000 000	100 000 000	100 000 000
			0
Total des CP prévus en LFI	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Total des CP consommés	0		0

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	1 885 050 000	1 885 050 000	0	1 885 050 000	1 885 050 000
Dotations en fonds propres	0	0	1 885 050 000	0	0	1 885 050 000
Dépenses de participations financières	0	1 885 050 000	0	0	1 885 050 000	0
Total hors FdC et AdP		1 885 050 000			1 885 050 000	
Total*	0	1 885 050 000	1 885 050 000	0	1 885 050 000	1 885 050 000

* y.c. FdC et AdP

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État		1 885 050 000 1 885 050 000	1 885 050 000 1 885 050 000		1 885 050 000 1 885 050 000	1 885 050 000 1 885 050 000
Total des crédits prévus en LFI *	0	1 885 050 000	1 885 050 000	0	1 885 050 000	1 885 050 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	1 885 050 000	1 885 050 000	0	1 885 050 000	1 885 050 000
Total des crédits consommés	0	1 885 050 000	1 885 050 000	0	1 885 050 000	1 885 050 000
Crédits ouverts - crédits consommés						

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	1 885 050 000	1 885 050 000	0	1 885 050 000	1 885 050 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	1 885 050 000	1 885 050 000	0	1 885 050 000	1 885 050 000

Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État

Programme n° 732 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 1 885 050 000	CP ouverts en 2022 * (P1) 1 885 050 000
AE engagées en 2022 (E2) 1 885 050 000	CP consommés en 2022 (P2) 1 885 050 000
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 0	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 1 885 050 000
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 0	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 0				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) 0				
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 0	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 1 885 050 000	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) -1 885 050 000
AE engagées en 2022 (E2) 1 885 050 000	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 0	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 1 885 050 000
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 0
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 0
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État

Programme n° 732 | Justification au premier euro

Justification par action

ACTION

01 – Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État		1 885 050 000	1 885 050 000		1 885 050 000	1 885 050 000
		1 885 050 000	1 885 050 000		1 885 050 000	1 885 050 000

Cette action retrace les opérations de gestion de passif conduites par l'État dans la perspective de restructuration de son portefeuille, d'amélioration de son bilan et, par conséquent, de sa situation patrimoniale.

Les administrations publiques (APU), au sens de la comptabilité nationale, regroupent notamment l'État et certaines entités détenues par l'État qui peuvent gérer des actifs que l'on peut qualifier de « non-performants ».

Certaines de ces entités ont accumulé ou peuvent se voir confier la gestion de passifs financiers importants qui sont donc pris en compte dans la dette des APU au sens du Traité de Lisbonne et du Pacte de stabilité et de croissance.

L'amortissement financier et, par conséquent, le désendettement des APU, peuvent être accélérés par une contribution de l'État qui provient des produits de cessions des participations financières qu'il réalise et qu'il décide d'affecter à cet usage. Dans cette perspective, ces opérations sont assimilables à une restructuration financière touchant simultanément plusieurs entités constitutives des participations financières de l'État.

L'État est également émetteur de titres de dette ; les produits de cessions de participations peuvent être affectés au désendettement de l'État, dans la perspective de la restructuration de son propre bilan, via la Caisse de la dette publique.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	1 885 050 000	1 885 050 000	1 885 050 000	1 885 050 000
Dotations en fonds propres		1 885 050 000		1 885 050 000
Dépenses de participations financières	1 885 050 000		1 885 050 000	
Total	1 885 050 000	1 885 050 000	1 885 050 000	1 885 050 000

La Caisse de la dette publique sera dotée, chaque année, d'une ressource budgétaire d'un montant égal à une fraction de l'écart cumulé des recettes fiscales nettes (RFN, c'est-à-dire principalement l'IR, l'IS, la TICPE et la TVA) entre l'année considérée et 2020.

Le programme a été doté de 165 Md€ en autorisations d'engagement, dès le PLF 2022, correspondant au montant total de remboursements en capital attendus jusqu'en 2042. Le montant de crédits de paiements est ainsi calculé chaque année en fonction d'une prévision de surplus de recettes entre l'année de référence et 2020 : ils l'ont été d'**1,9 Md€** en 2022.

Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État

Programme n° 732 | Justification au premier euro

La dotation annuelle sera réactivée au niveau estimé de la croissance d'une année sur l'autre. Ainsi pour 2022, le montant de la dotation est calculé sur le montant anticipé en PLF 2022.

Par ailleurs, en l'absence de recettes de cession, et compte tenu du caractère stratégique de la dépense, chaque échéance annuelle versée à la CDP nécessite l'abondement préalable en recettes du CAS PFE à partir du programme 369 « Amortissement de la dette de l'État liée à la COVID 19 » à hauteur de la dépense envisagée.